

Extrait du registre des délibérations de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Séance du 28 mai 2025

Objet : Avis sur la déclinaison du programme de mesures du bassin Loire-Bretagne sur le territoire de la Commission Locale de l'Eau

Le 28 mai 2025 à 9 h 30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, dûment convoquée, s'est réunie à Landevieille sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de la convocation : 7 mai 2025

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (12 présents ou représentés /21 membres) :

- Représentants des maires du département de la Vendée :
 - Mme Emmanuelle MAILLOCHEAU, adjointe au maire de Beaulieu-sous-la-Roche
 - M. Stéphane BUFFETAUT, adjoint au maire d'Apremont
 - M. Philippe POUCKET, adjoint au maire de Givrand
 - Mme Isabelle DURANTEAU, maire de Landevieille
 - M. Thierry RICARDEAU, maire de Saint-Christophe-du-Ligneron
 - M. Jean TESSIER, adjoint au maire de Saint-Julien-des-Landes, *ayant reçu mandat de M. Jean BROSSARD*
- M. Vincent PIPAUD, représentant du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération
- Représentants de la Communauté de communes Vie et Boulogne :
 - M. André CLAUTOUR
 - M. Bernard METAIREAU
- M. Hervé BESSONNET, président et représentant du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- M. Lucien PRINCE, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (5 présents ou représentés /13 membres) :

- M. Pierre de MAISONNEUVE, président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie
- M. Hervé BREMAUD, président de l'Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez
- M. Alain TREMBLAIS, représentant de l'association France Nature Environnement Vendée
- M. Robert DUPONT, représentant de l'association UFC-Que Choisir de Vendée
- M. Alain BOURASSEAU, représentant de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée



Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (6 présents ou représentés / 7 membres) :

- M. Jean-Claude DUBOS, représentant Mme la directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, *ayant reçu mandat de la DREAL Pays de la Loire*
- M. Frédéric PORTIER, représentant Mme la directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité
- M. Simon-Pierre GUILBAUD, représentant M. le directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée *ayant reçu mandats de M. le préfet de la Vendée et de M. le délégué à la mer et au littoral de la DDTM de la Vendée*

Etaient excusés ou absents :

- M. François BLANCHET, conseiller régional des Pays de la Loire
- M. Thomas PERROCHEAU, conseiller départemental de la Vendée
- M. Philippe CLAUTOUR, adjoint au maire d'Aizenay
- M. Francis ROBIN, conseiller municipal à Brétignolles-sur-Mer
- M. Sébastien GUILBAUD, conseiller municipal à Commequiers
- M. Louis-Marie GUILBAUD, adjoint au maire de Soullans
- M. Jean BROSSARD, représentant du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération, *ayant donné mandat à M. Jean TESSIER*
- M. Jean-François PEROCHEAU, représentant de la Communauté de communes du Pays des Achards
- Mme Angie LEOEUF, représentante de La Roche-sur-Yon Agglomération
- M. Jean CANTIN, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau
- M. Yvonnick BARANGER, représentant de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire - Vendée
- M. Jean-Claude LE BOURDONNEC, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
- M. Charles PONTOIZEAU, représentant de l'Association syndicale des marais de la Vie
- M. Jean-Luc BILLET, représentant de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches
- M. Eric FOUQUET, représentant de l'antenne locale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie du COREPEM des Pays de la Loire
- M. Michel MORILLEAU, représentant de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Amédée DUPOND, représentant de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie
- M. Edouard DE LA BASSETIERE, représentant de l'association « Sylviculteurs de Vendée »
- Mme la préfète de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne
- M. Gérard GAVORY, préfet de la Vendée, *ayant donné mandat à M. Simon-Pierre GUILBAUD de la DDTM de la Vendée*
- M. Maxime BOIZON, représentant Mme la directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire, *ayant donné mandat à M. Jean-Claude DUBOS de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne*
- M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD, délégué à la mer et au littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée, *ayant donné mandat à M. Simon-Pierre GUILBAUD de la DDTM de la Vendée.*

Collège	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	21	11	1	12
Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées	13	5	0	5
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics	7	3	3	6
Total	41	19	4	23

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Comité de bassin a décidé de consulter les commissions locales de l'eau sur la stratégie de mise en œuvre du programme de mesures, en parallèle de la consultation du public sur les enjeux pour la gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne.

Monsieur le Président rappelle que la Commission Locale de l'Eau a délibéré sur ces enjeux lors de la séance du 19 mars 2025 et propose de s'appuyer sur cet avis pour appuyer certaines propositions.

Après en avoir présenté le contenu, Monsieur le Président propose d'approuver l'avis sur la déclinaison du programme de mesures du bassin Loire-Bretagne sur le territoire de la Commission Locale de l'Eau.

La Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, a voté :

Nombre de votants	Avis favorables	Avis défavorables	Abstentions
23	23	0	0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay approuve à l'unanimité l'avis sur la déclinaison du programme de mesures du bassin Loire-Bretagne sur le territoire de la Commission Locale de l'Eau (cf. annexe).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président
de la Commission Locale de l'Eau,

Hervé BESSONNET

Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Avis sur la déclinaison du programme de mesures du bassin Loire-Bretagne sur le territoire de la Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau donne un avis favorable aux priorités énoncées dans le programme de mesures du bassin Loire-Bretagne concernant la commission territoriale « Maine-Loire-Océan » dont dépend le SAGE Vie Jaunay.

Elle propose d'ajouter les compléments suivants sur les thématiques « Gestion quantitative » et « Pollutions diffuses » :

➤ **Gestion quantitative :**

→ économies d'eau à développer largement et à soutenir ;

➤ **Pollutions diffuses :**

○ **limitation des apports d'intrants à la source, développer les pratiques vertueuses et sécuriser les filières de productions moins consommatrices en intrants :**

→ accompagner, en particulier sur les aires d'alimentation des captages destinés à la production d'eau potable, les changements de système (mesures agro-environnementales et climatiques, agriculture biologique, agroécologie) et de soutenir dans la durée les systèmes et pratiques agricoles préservant la ressource en eau,

→ faciliter le lien avec les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) afin de valoriser localement les productions préservant la ressource en eau ;

○ **limitation des transferts par une approche de gestion de l'espace, un levier primordial pour les cours d'eau à développer largement :**

→ renforcer la préservation et la restauration des capacités de résiliences des bassins versants (restaurer les têtes de bassin versant, zones de sources, restaurer le maillage bocager, faciliter son maintien et sa gestion durable, restaurer les zones humides, favoriser les systèmes herbagers, prendre en compte les apports des nouvelles approches permettant de régénérer le cycle de l'eau).